



L'an mil huit cent, trente quatre et le vingt cinq ont
signé Notaire Vaissier Suisse et Notaire de l'Empire
potent Notaire résident à Genève le 10/11/44
à la requête du f. Jean Baptiste Blouin Docteur en
médecine titulaire No 20 habitant du lieu et Communune
d'Horliquet où il fait élution de domicile sa maison
d'habitation, en vertu de l'acte obligatoire, du vingt trois
juinnaire au neuf Août Vainqueur notaire enregistré, consenti par
feu Pierre Dagnieu propriétaire habitant au p. p. p.
d'Horliquet, la femme de Marie Anne Chapuis veuve Blouin
mère de Régnant au p. p. p. de la quelle il se trouve,
signifié le jour de courance à Charles Dagnieu fils d'Antoine
Dagnieu qui l'étoit du d. p. p. Dagnieu, à Antoinette
fille de Jean D. de l'Antoine Dagnieu l'écrite légitime d'au
Dagnieu la fille mineure, à Françoise et Catherine Dagnieu
filles, habitant tous ensemble au p. p. p. d'Horliquet, et à
Bernard Dagnieu propriétaire habitant au d. p. p. d'Horliquet, les
fils et sœurs et cohéritiers dudit feu Pierre Dagnieu leur père
dont ils tiennent et jouissent les biens, et de Commandement fait
au même le vingt trois, du même mois le tout enregistré, me
fut de nouveau transporté à leur domicile respectif, au p. p. p.
de leur résidence soussigné au dit et parlant savoir pour
le dit Charles Dagnieu à la maison
pour la dite Antoinette fille à elle même
pour la dite Françoise Dagnieu à elle même
pour la dite Catherine Dagnieu à elle même
et pour le dit Bernard Dagnieu à lui même
Je leur ai fait iteratif Commandement de payer de suite
au Requérant es qualités qu'il ayt ou à moi sous
porter des p. p. la part et portion qui lui compete chacun
pour la somme Capitale de quatre cent francs par
le dit acte obligatoire, ensemble de frais d'inscription au
Bureau de l'hypothèque de mise à exécution, de signification
et Commandement en sus, de intérêts légalement dus et de
frais de présent. Et quand on ont répondu ne vouloir payer
ni qu'il avoient répudié la succession du dit feu Pierre
Dagnieu, vu leur refus, je me suis de suite transporté
au p. p. p. comme d'usage dans un Champ appelé foin-
de-monde appartenant à feu Pierre Dagnieu dont une
portion ensemble en avoient ouge, blé sarrasin et
pomme d'été. la portion ensemble d'une cote d'annee
d'environ quatrevingt dix p. p. p. Confronté le dit
Champ du levant au chemin public allant de
vermole au p. p. d'Horliquet et Champ de Laurain
et du couchant au chemin de Loubeyrol de p. p. p.
d'Horliquet et dans les appartenances, où j'ai fait

et brandonne et mis sous la main de la loi et de la justice
tous les fruits y pendant par raime tant en avoine de g
ble de sarrasin que poulmon d'olive.

De la mesme domaine beau port auompagne comme
dessus sur l'aire sol d'antoin fabre du dit lieu d'horlog
ou font en piquon environ cinq cents gerbes de blé segle
qui ont été recoltés dans l'autre partie du dit d'horlog
de sarrasin de poulmon que j'ai fait et mis de même sous la main
de la loi et de la justice, les quelle d'iceux gerbes j'ai fait et le
dit fruits pendant par raime et dessus brandonne les ave
confier à la garde de d'iceux poulmon de poulmon garde champêtre
de la mairie de poulmon, au quel nous avons joint
de bien les soigner et de les faire engranger si besoin
est moyennant salaire. leur déclarant tant au d'iceux
poulmon de poulmon que au d'iceux poulmon garde que
la vente des dit fruits et gerbes auroient lieu sur la place
publique de poulmon le sept septembre prochain
à dix heures de l'après midi après affiches voulues
par la loi. le tout sera délivré en plusieurs aut et de m
en plusieurs. le tout fait en présence et l'assistance de
jean martin garde champêtre de la mairie de poulmon
et de Joseph Corneille ouvrier d'ordonnance domicilié à
poulmon lequel ont signé avec nous et le d'iceux poulmon
gardien tant à l'original qu'aux copies qui en ont
ont été laissés à chacun d'eux dans leur domicile
respectif en parlant comme dessus et pour le d'iceux
poulmon gardien à lui même.

et pour le maire d'iceux même le quel en
a mis une copie à vis à l'original. Cont le tout
vingt quatre pages quatre vingt cinq centimètres

Jaïs
Quincy